

SCHÉMA DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL AEP

Territorialisation des enjeux – Sud Drôme Rhône

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

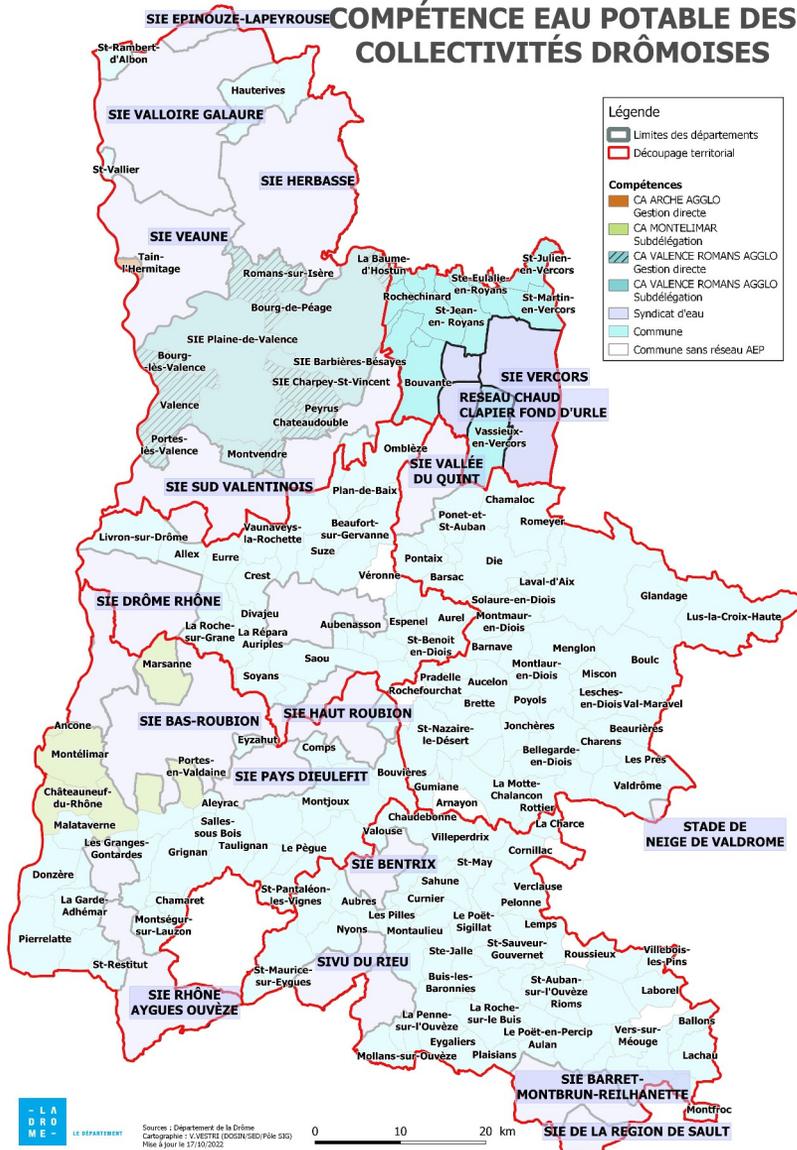
 RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 arS
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

 agence
de l'eau
rhône-alpes
Etablissement public de l'Etat

SITUATION DU TERRITOIRE

COMPÉTENCE EAU POTABLE DES COLLECTIVITÉS DRÔMOISES



Périmètre de la restitution :

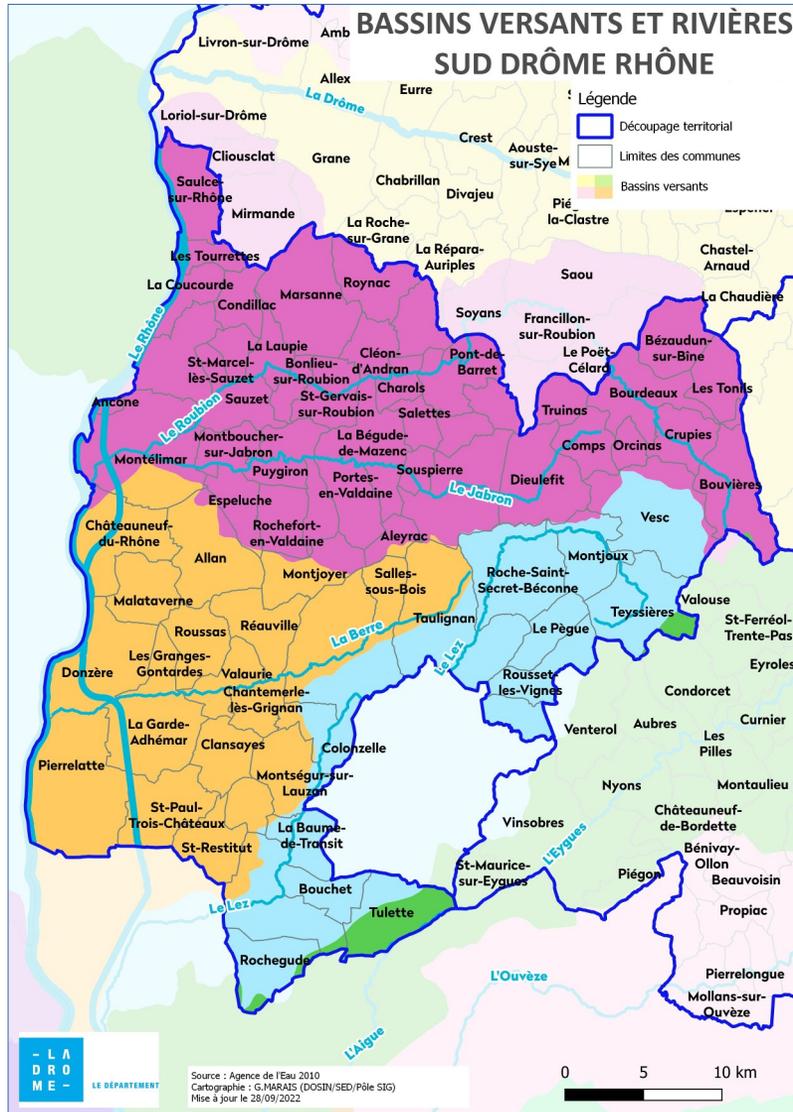
- Montélimar Agglo
- CC Dieulefit pays de Bourdeaux
- CC Enclave des Papes Pays de Grignan
- CC Drôme Sud Provence

SITUATION DU TERRITOIRE – EN QUELQUES CHIFFRES

Un territoire mixte urbain - rural

EPCI-FP du territoire	NB communes Drômoises	Population	Superficie- km ²
Total	77	129 184	1220
Montélimar Agglo	27	66 900	381
CC DB	21	9 400	370
CC EPPG	15	9 384	180
CC DSP	14	43 500	289
Part du territoire	21 %	25 %	19 %
<i>Drôme</i>	363	508 000	6530

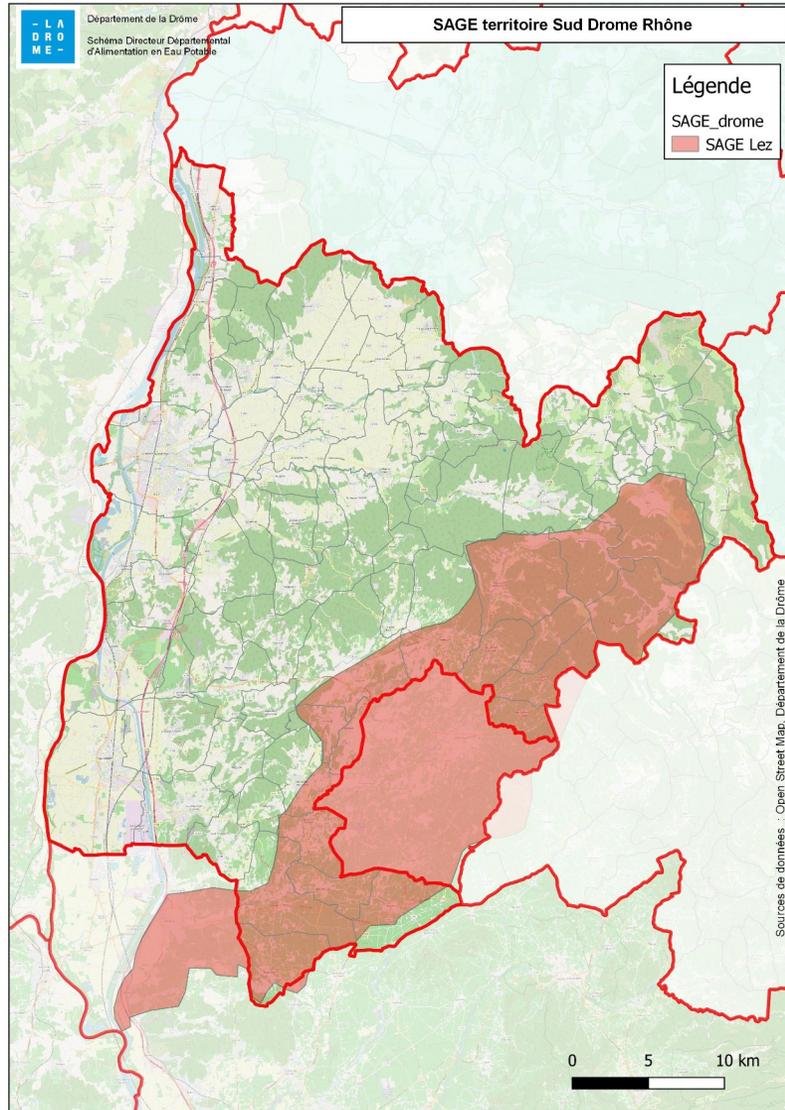
SITUATION DU TERRITOIRE – LES BASSINS VERSANTS



Un territoire situé sur plusieurs bassins versants :

- BV du Roubion Jabron (47 communes)
- BV de la Berre (23 communes)
- BV du Lez (16 communes)
- BV de l'Eygues (2 communes)

SITUATION DU TERRITOIRE – LES SAGES



Un territoire couvert par 1 SAGE :

- SAGE du Lez

et un contrat de rivière :

- Roubion Jabron

SITUATION DU TERRITOIRE – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



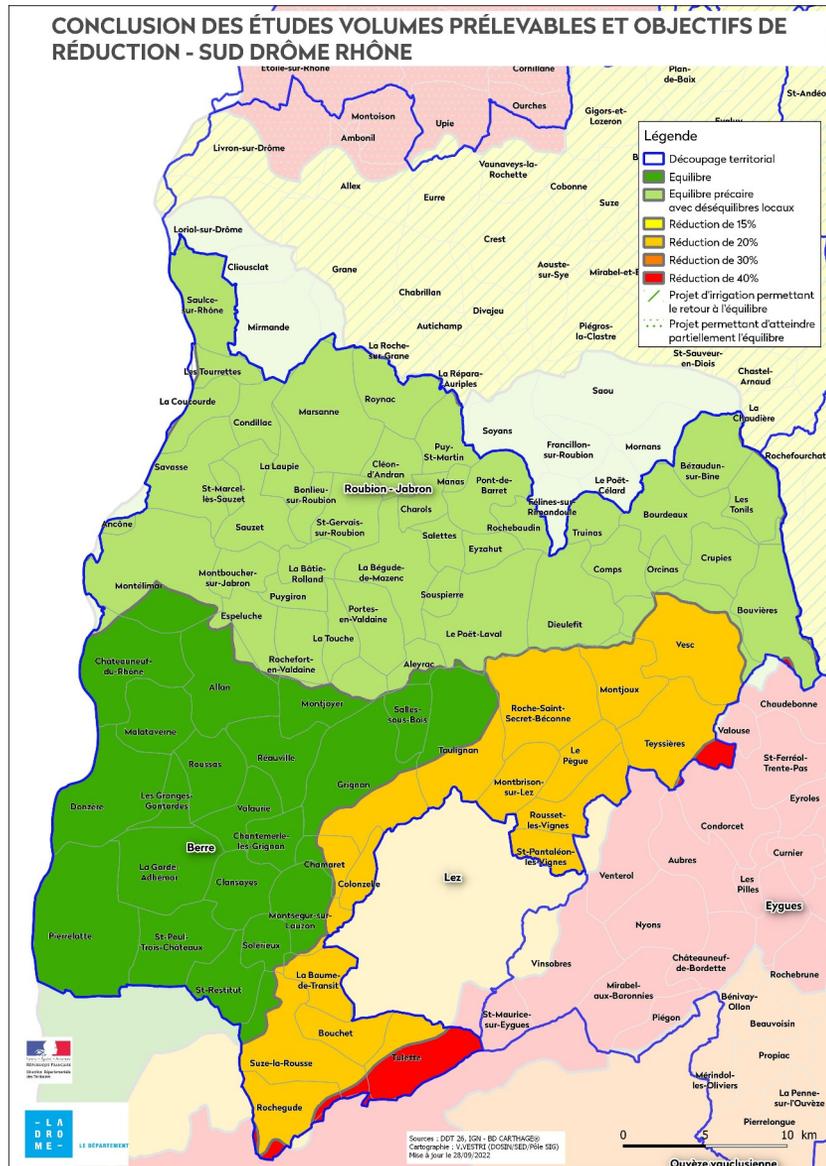
Un territoire couvert par plusieurs structures en charge de l'aménagement du territoire :

- SCOT Rhône Provence Baronnies
- Communes hors Agglo compétentes pour les PLU et cartes communales
- Montélimar Agglo : compétence prise en 2017, PLUi en cours d'élaboration
- PNR des Baronnies pour 5 communes

ENJEU

QUANTITATIF

SITUATION DU TERRITOIRE



Un territoire avec des enjeux quantitatifs plus ou moins marqués :

- Bassin du Lez : objectif – 20% de prélèvements sur tous les usages
- Bassin du Roubion Jabron : équilibre précaire – gel des niveaux de prélèvements
- Bassin de la Berre : équilibre
- Molasse Miocène du Comtat : mauvais état quantitatif - ressource stratégique AEP
- Rhône et ses alluvions

→ été 2022 : des situations critiques pour l'AEP pour certains services

SITUATION DU TERRITOIRE

- Alimentation en eau potable par des sources et/ou des forages \pm sensibles à l'étiage
- Zone de montagne : Sécurisation et maillages difficiles, captages parfois difficiles d'accès
- Des Plans de Gestion des Ressources en Eau pour atteindre les objectifs de retour à l'équilibre :
 - **Lez** – Actions eau potable
 - Rendements réglementaires, réalisation des SDAEP, comptages...
 - Substitutions vers d'autres ressources (Miocène, Rhône)
 - **Roubion Jabron** – Actions Eau potable :
 - Rendement cible mini 70 % et objectif d'ILP
 - Connaissance patrimoniale (ICGP mini 70 pts), amélioration des comptages,
 - Lutte contre les fuites
 - Solliciter les ressources les moins impactantes durant la période d'étiage
 - **Berre** : *absence de PGRE*

SITUATION DU TERRITOIRE

- Perspectives d'évolution :
 - Augmentation de la population et des activités économiques (SCoT et PLUi Montélimar en cours d'élaboration)
 - Amélioration des comptages (connaissance renforcée)
 - Projets de substitution de ressources AEP (molasse miocène du comtat, Rhône et ses alluvions...)
 - Etudes des capacités de production des calcaires barrémo-bédoulien (Montélimar-Francillon et Valdaine)
 - PGRE sur le BV Berre et ses affluents ? Pilote à définir
- **enjeux forts de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de réduction des prélèvements sur les ressources superficielles (hors Rhône)**

ENJEU QUANTITATIF

Actions prioritaires sur le territoire

- **Etablir des bilans Besoins-Ressources**
- **Renforcer le rôle des acteurs de l'eau potable dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement (ScoT, PLUi et PLU..)**
- **Poursuivre les économies d'eau**
- Caractériser la vulnérabilité des ressources en eau vis-à-vis du changement climatique

ENJEU QUANTITATIF

Établir des bilans Besoins-Ressources intégrant le changement climatique et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable

Périmètres	Porteur	Finalités	Cadre de réalisation
Bassins versants, masses d'eau	Syndicat ou regroupement	Impact des prélèvements sur les ressources et milieux aquatiques	Etude spécifique
Bassins de vie	ScoT, collectivités en charge des PLU	Adéquation des projets d'urbanisme avec les ressources disponibles	Études d'élaboration des ScoT et PLU(i)
Unités de distribution	Services AEP	Capacité des services à satisfaire les besoins	Schémas directeurs

Données nécessaires :

- Productivité des ressources
- Volumes prélevés et consommés
- Des hypothèses d'impacts du changement climatique
- Possibilité de sécurisation → connaissance partagée des ressources

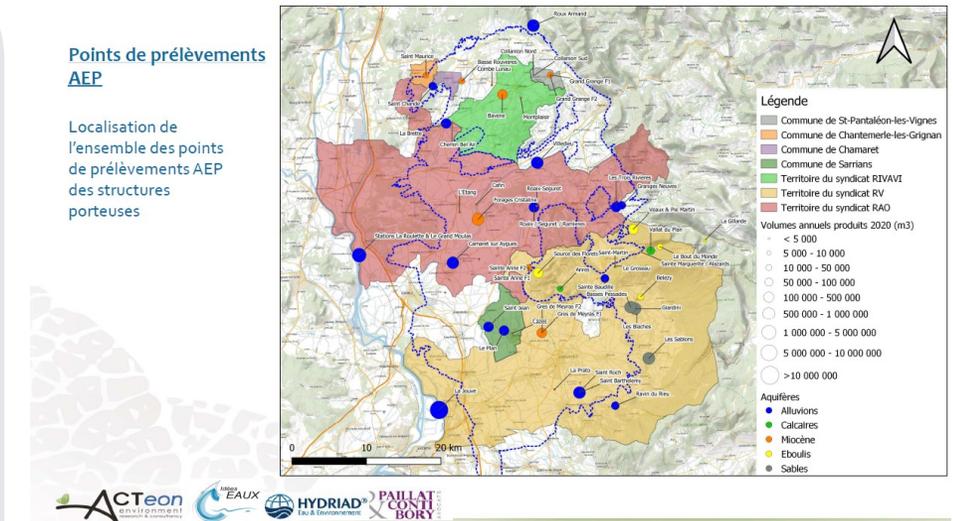
ENJEU QUANTITATIF

Focus Etude Ressource Stratégique de l'aquifère miocène du Comtat

- Objectif : Préserver la ressource actuelle et les secteurs à potentiel pour le futur
- Délimitation des zones de sauvegardes (ZSE, ZSNEA)
- Périmètre : la masse d'eau souterraine (Drôme – Vaucluse)
- Concertation avec tous les services d'eau potable compétents et les EPCI concernés, les services de l'Etat
- AEP : 10 % des prélèvements sur la masse d'eau
- Evaluation des besoins pour l'AEP

Points de prélèvements
AEP

Localisation de
l'ensemble des points
de prélèvements AEP
des structures
porteuses



SIEA RIVAVI

Le Syndicat Intercommunal Eaux et Assainissement de Richerenches-Valréas-Visan



ENJEU QUANTITATIF

Renforcer le rôle des acteurs de l'eau potable dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (SCOT, PLU...)

Objectif : Mieux prendre en compte les enjeux de l'eau potable

- Associer systématiquement les services d'eau aux comités de pilotage, à chaque étape d'élaboration (y c syndicats AEP pour SCoT et PLU)
- Informer les services AEP de l'ouverture des enquêtes publiques de PLU
- Vigilance sur la prise en compte des enjeux « Eau » dans les dossiers d'autorisation réglementaire
- Prévoir que les services AEP concernés soient systématiquement consultés pour tout projet

SITUATION DU TERRITOIRE

Poursuivre les actions d'économie d'eau

- Convaincre de la nécessité de réduire les prélèvements – bilans B-R à l'appui
- Maintenir les performances des réseaux, voire les améliorer
- Engager des démarches de sensibilisation auprès des différents usagers (domestiques, hébergements touristiques, industriels, élevages...)

ENJEU

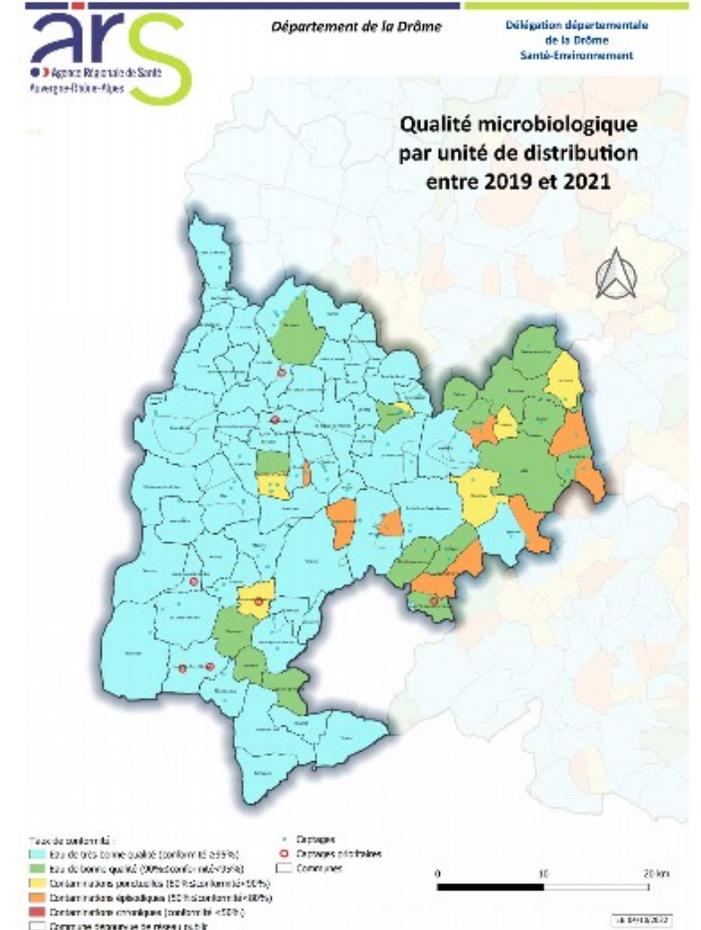
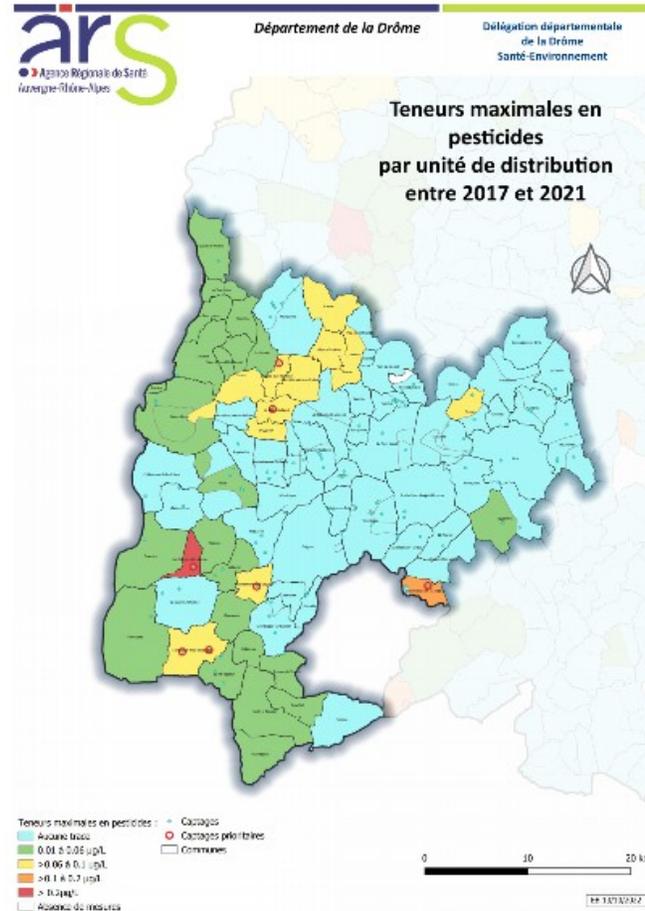
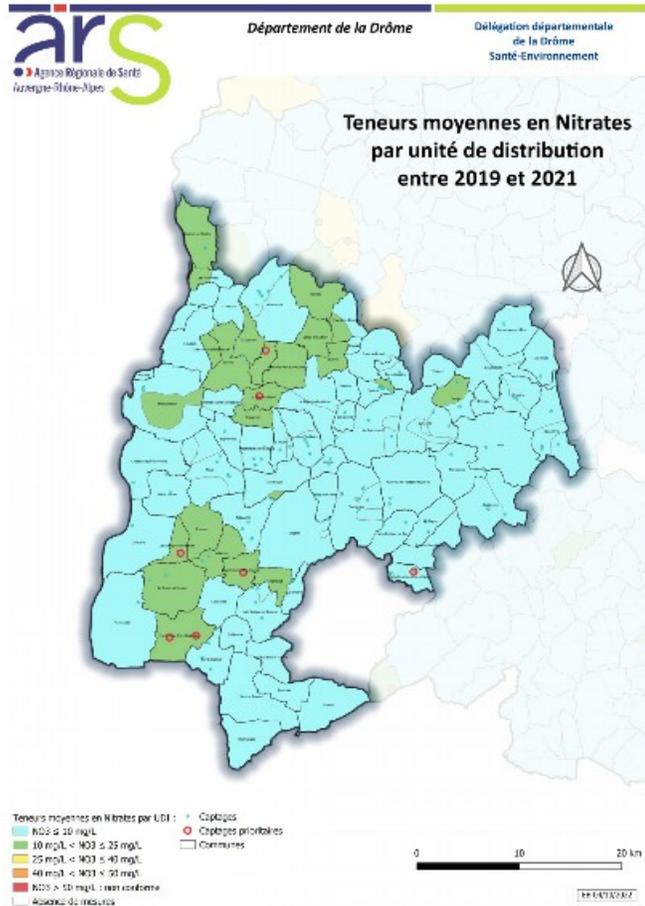
QUALITATIF

ENJEU QUALITATIF

Enjeux Nitrates

Enjeux Pesticides

Enjeux bactériologiques



SITUATION DU TERRITOIRE

Une problématique qualité pour une partie des ressources

- Environ 90 captages
- Pesticides / Nitrates : vulnérabilité d'un certain nombre de ressources
 - **7 captages prioritaires** (sur 22)
 - conformité par traitement ou dilution
- Bactéριο : quelques services concernés par des contaminations ponctuelles ou épisodiques

ENJEU QUALITATIF

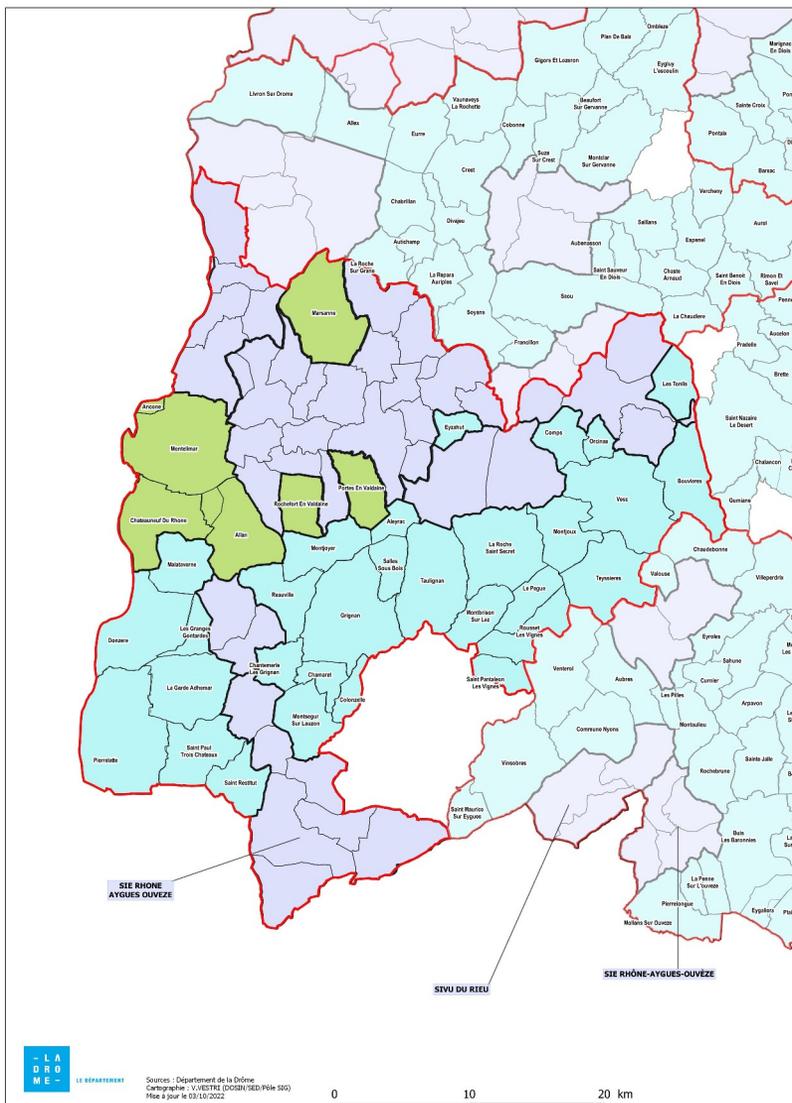
Actions prioritaires sur le territoire

- **Concentrer les efforts sur les services qui présentent des non-conformités récurrentes**
- **Renforcer le rôle des services d'eau au sein des démarches de protection des ressources en eau (en lien avec les SAGE, ex captages prioritaires, substitution...)**
- Sécuriser et pérenniser le financement des démarches de protection des ressources
- Généraliser l'identification des Aires d'Alimentation des Captages pour mieux comprendre le fonctionnement des ressources et mieux les protéger
- Anticiper et s'adapter aux évolutions réglementaires concernant la qualité de l'eau potable distribuée

ENJEU

GOUVERNANCE

SITUATION DU TERRITOIRE



Les services d'eau potable :

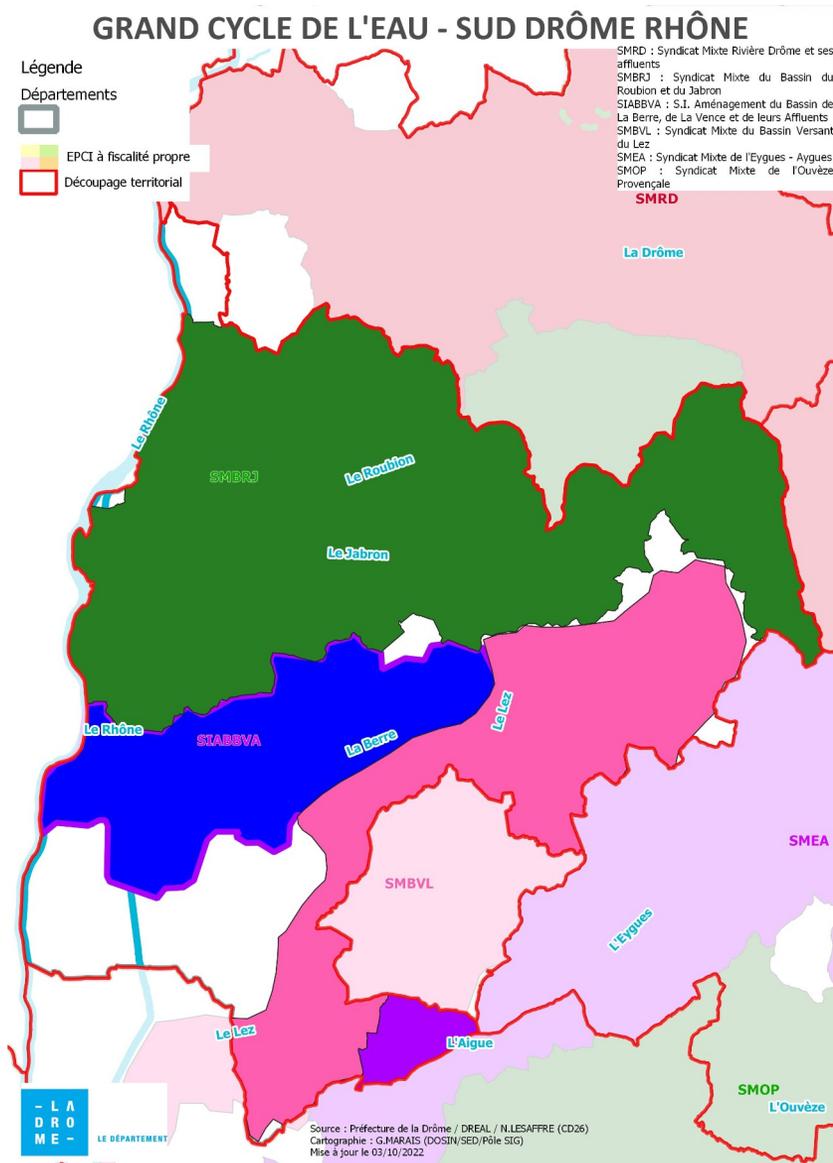
- 6 syndicats
- 31 services communaux compétents
- Montélimar Agglo :
 - 20 communes incluses dans 2 syndicats
 - 7 services communaux délégués

SITUATION DU TERRITOIRE

Les services d'eau du territoire

Compétence Eau Potable	Nombre de communes				Total
	Montélimar Agglo	CCDB	CCDSP	CCEPPG	
Montélimar Agglo	7				7
Communale		11	7	13	31
Syndicat Rhône Aigues Ouvèze			7		7
Syndicat Bas Roubion Citelles	15	4			19
Syndicat Drôme Rhône	5				5
Syndicat Valaurie Roussas				2	2
Syndicat Pays de Dieulefit		2			2
Syndicat du Haut Roubion		4			4
Total Résultat	27	21	14	15	77

SITUATION DU TERRITOIRE – LE GRAND CYCLE DE L'EAU



Un territoire couvert par plusieurs acteurs du grand cycle de l'eau :

- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
- Syndicat Mixte Bassin Roubion Jabron
- Syndicat d'aménagement du bassin de la Berre, de la Vence et de leurs affluents
- Syndicat Mixte de l'Eygues-Aygues (SMEA)

ENJEU DE GOUVERNANCE

Actions prioritaires sur le territoire

- **Préparer et mettre en œuvre le transfert de compétence à échéance 2026**
- **Renforcer la synergie entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau**

ENJEU DE GOUVERNANCE

Préparer et mettre en œuvre le transfert de compétence à échéance 2026

Rappel réglementaire

- Transfert décidé par la loi NOTRe en 2015
- Échéance du 1/1/2026 confirmée par la loi 3DS (2021) avec :
 - Obligation d'un débat préparatoire l'année précédent le transfert (tarification, investissements)
 - Convention de transfert à établir
 - Maintien des syndicats inclus en totalité par voie de délégation, sauf délibération contre
 - En cas de délégation (syndicats ou communes), l'EPCI-FP reste responsable de la compétence, les délégataires lui rendent compte. Durée limitée de la convention.

ENJEU DE GOUVERNANCE

Préparer et mettre en œuvre le transfert de compétence à échéance 2026

- Montélimar Agglo :
 - en réflexion sur mode de gestion des 7 communes (hors syndicats)
- CC DB :
 - Étude préalable au transfert commencée en 2018, interrompue en 2019
- CCDSP :
 - Étude préalable au transfert en cours de réalisation
- CCEPPG :
 - Étude préalable au transfert réalisée en 2018 – non aboutie (organisation future)
 - Création de groupes de travail (Règlements, convention de délégation, sécurisation)

ENJEU DE GOUVERNANCE

Renforcer les liens entre syndicats de bassins et services d'eau potable

- Lez, Roubion-Jabron : liens existent avec syndicats et EPCI, bonne dynamique.
- Renforcer la coopération avec les services d'eau potable, notamment communaux :
 - Échange d'informations (partage diagnostic, EVP, PGRE, etc...)
 - Coconstruction des stratégies de réduction des prélèvements et de protection des ressources (pollutions)
 - Définition et suivi des actions « eau potable » avec les services concernés

- Mettre en place une gouvernance des enjeux milieu/ressource sur le BV Berre

ENJEU

GESTION PATRIMONIALE

SITUATION DU TERRITOIRE

Le patrimoine Eau Potable en quelques chiffres

	Données départementales (Extrapolation)	Sud Drôme Rhône	Pourcentage
Nombre d'unités de distribution	427	~ 70	16 %
Linéaire de réseau d'eau potable en km	10 000	~ 2500	25 %
Age moyen des réseaux	43	Non évalué	0 %
Nombre de captages	533	~ 90	16 %
Nombre d'unités de traitement	220	~ 40	15 %
Nombre de réservoirs	760	~ 80	10 %
Nombre de stations de pompage	540	35	6 %

SITUATION DU TERRITOIRE

Quelques indicateurs de performance et les actions en cours

- Rendement moyen : 74 %

(données AE 2018-2020, pondération par les volumes, stable sur 3 ans)

- 8 services à moins de 65 % de rendement déclaré : volumes prélevés cumulés = 1,5 Mm³/an
- ICGP : majoritairement conformes (seuls 5 sur 40 en NC)
- Schémas directeurs :
 - En cours : 14
 - Récents : 8
 - Anciens : 4
 - Inconnus ou absents : 13

ENJEU DE GESTION PATRIMONIALE

Actions prioritaires sur le territoire

- **Connaissance patrimoniale au travers de la systématisation des schémas directeurs AEP (< 10 ans)**
- **Quantifier les besoins en investissements nouveaux en lien avec les enjeux de développement des territoires**
 - SCoT ; PLU..
- **Prioriser les investissements selon les enjeux de chaque territoire**
 - amélioration du traitement, sécurisation, rattrapage structurel...
- Rattrapage structurel en milieu rural pour moderniser les infrastructures

ENJEU DE GESTION PATRIMONIALE

Connaissance patrimoniale

- Réalisation d'un schéma directeur (tous les 10 ans env.)
- Amélioration de la connaissance et de l'historique du service
- Suivi des fuites (date, localisation précise, nature, volume...)
- Compléter et tenir à jour le repérage : canalisations, branchements, compteurs, émergences, équipements...
- Précisions des localisations : triangulation, géolocalisation, récolement
- In fine : Mise à jour des plans (SIG) et de l'inventaire patrimonial

ENJEU

EQUILIBRE FINANCIER

SITUATION DU TERRITOIRE

Une situation contrastée selon la nature et la taille des services

- Syndicats et communes de plus de 3000 hab. :
 - budgets spécifiques équilibrés
 - prix variant de 1,16 à 2,58 €/m³ (moy. nationale à 2,11 €/m³)
- Communes de moins de 500 habitants : budget annexe non obligatoire
- Communes de moins de 3000 habitants : dérogation prise en charge budget général

ENJEU D'ÉQUILIBRE FINANCIER

Actions prioritaires sur le territoire

- **Mettre en place une politique tarifaire capable de répondre à l'ensemble des enjeux (économie d'eau, acceptabilité sociale, équilibre financier)**
- **Améliorer les capacités d'autofinancement des services (tarification, comptabilité, volumes vendus...)**
- Adapter les outils de péréquation des financeurs aux besoins spécifiques de chaque territoire

SYNTHÈSE

ACTIONS PRIORITAIRES

SYNTHÈSE DES ACTIONS

Enjeux	Actions
Quantitatif	<p>Etablir des bilans Besoins-Ressources</p> <p>Renforcer le rôle des acteurs de l'eau potable dans l'élaboration des documents d'urbanisme et d'aménagement (ScoT, PLU..)</p> <p>Poursuivre les actions d'économie d'eau</p>
Qualitatif	<p>Concentrer les efforts sur les services qui présentent des non-conformités récurrentes</p> <p>Renforcer le rôle des services d'eau au sein des démarches de protection des ressources en eau (en lien avec les SAGE, ex captages prioritaires, substitution...)</p>
Gouvernance	<p>Préparer et mettre en œuvre le transfert de compétence à échéance 2026</p> <p>Renforcer la synergie entre les acteurs du petit et du grand cycle de l'eau</p>
Gestion Patrimoniale	<p>Connaissance patrimoniale au travers de la systématisation des schémas directeurs AEP</p> <p>Quantifier les besoins en investissements nouveaux en lien avec les enjeux de développement des territoires</p> <p>Prioriser les investissements selon les enjeux de chaque territoire</p>
Équilibre financier	<p>Mettre en place une politique tarifaire capable de répondre à l'ensemble des enjeux (économie d'eau, social, équilibre financier)</p> <p>Améliorer les capacités d'autofinancement des services (tarification, comptabilité, volumes vendus...)</p>

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Rapports intermédiaire et final, fiches actions disponibles sur le site des Collectivités :
<https://collectivites.ladrome.fr/assistance-technique-la-drome/eau-potable-et-assainissement/>



ENVIRONNEMENT & EAU

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Assainissement, alimentation en eau potable, gestion et entretien des rivières, valorisation et préservation d'espaces naturels... autant de préoccupations majeures pour les communes ou leurs groupements. Les services du Département vous proposent leur appui technique sur ces différents sujets.

[Retour](#)

LES SERVICES PROPOSÉS

ETUDES DANS LES DOMAINES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
Etudes de faisabilité, diagnostics, réalisation ou mises à jour de schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement (y compris pluvial). Autres études liées à l'eau et à l'assainissement (y compris pluvial).
[Lire la suite >>](#)

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE
Accompagnement complet de la procédure administrative de mise en place du périmètre de protection d'un captage d'eau potable, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).
[Lire la suite >>](#)

TRANSFERT DE COMPÉTENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
Assistance (technique, administrative, financière) aux collectivités dans toutes les phases préparatoires à la prise de compétence (obligatoire à l'échéance 2026) par les EPCI.
[Lire la suite >>](#)



LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Partie 1 - pages 1 à 106
Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Drôme
Rapport de Phase 1 - Etat des lieux et diagnostic de la situation actuelle
17 Mars 2017
[Télécharger](#)

Partie 2 - pages 108 à 209
Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Drôme
Rapport de Phase 1 - Etat des lieux et diagnostic de la situation actuelle
17 Mars 2017
[Télécharger](#)

Phase III - Propositions d'actions
Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable - Phase III : Propositions d'actions
Approuvé le 19 Mars 2017
[Télécharger](#)

Webinaire :

<https://collectivites.ladrome.fr/1-heure-pour-connaître-les-orientations-du-schema-directeur-d'alimentation-en-eau-potable/>

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Les fiches actions

<https://collectivites.ladrome.fr/assistance-technique-la-drome/eau-potable-et-assainissement/>

1 ENJEU N°1 ENJEUX QUANTITATIFS

Garantir l'équilibre entre les objectifs de développement du territoire, la préservation des ressources en eau et le changement climatique.

SOUS-ENJEUX PRIORITAIRES ASSOCIÉS

Sous-enjeu n°8 Améliorer la connaissance des ressources en eau
Sous-enjeu n°9 Améliorer la connaissance et l'évaluation des besoins en eau actuels et futurs
Sous-enjeu n°10 Renforcer la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable
Sous-enjeu n°16 Évaluer les effets potentiels du changement climatique (augmentation des températures, incidence sur la pluviométrie...) sur les besoins en eau des différents usagers et anticiper les conflits d'usage et les situations de crise
Sous-enjeu n°37 Renforcer le rôle des services d'eau potable dans la gouvernance des structures en charge de la protection des ressources en eau
Sous-enjeu n°49 Assurer l'équilibre financier des services d'eau, tout en encourageant les économies d'eau chez les usagers

ACTION N°7

Établir des bilans Besoins-Ressource sur tous les territoires, intégrant les enjeux du changement climatique et des programmes de sécurisation de la ressource en eau opérationnels.

Sur 13 bassins versants que compte le département, 8 ont été classés en Zone de Répartition des Eaux (impacts significatifs des prélèvements sur les milieux aquatiques) sur lesquels des objectifs de réduction des prélèvements en eau, tout usage confondu, ont été fixés entre -15 % et -40%.

Si l'usage eau potable n'est globalement pas impacté en l'état actuel par des pénuries, il existe néanmoins des difficultés ponctuelles d'approvisionnement en eau (coupure d'eau, transport par camion citerne, mobilisation de ressources non protégées...) sur certaines communes ou quartiers de commune.

Compte tenu des effets déjà perceptibles du changement climatique et des perspectives de développement du département envisagées (+20 % de population sur 30 ans), une vigilance doit être portée à l'évolution de la situation (évolution des besoins et des ressources) afin d'anticiper des situations potentielles de crise. Cette vigilance peut être appréciée à différentes échelles depuis le captage jusqu'à la masse d'eau dans son ensemble.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le bilan besoin-ressource consiste à regarder si la ou les ressources permettent de satisfaire durablement les besoins en eau potable (consommations), y compris en période de pointe de consommation et d'étiage.

Les bilans besoins-ressource peuvent être établis à plusieurs échelles, selon le porteur du projet et l'objectif poursuivi :

- le captage et son UDI
- le service d'eau potable
- la masse d'eau ressource
- l'échelle de la réflexion urbanistique (SCoT, PLU).

Compte tenu des constats réalisés dans le cadre de la présente étude, il est préconisé de tenir compte dans ces bilans des effets potentiels du changement climatique pour anticiper des situations de crise et proposer des programmes de sécurisation de la ressource en eau. Pour l'impact sur la ressource, les hypothèses porteront sur la productivité et la période d'étiage. Pour les besoins, les hypothèses porteront sur l'évolution démographique, la consommation par habitant et les pics de fréquentation.

OBJECTIFS

100 % du territoire départemental couvert par des études bilan besoin-ressource.

Les études bilans Besoins- Ressources doivent permettre :

- de fiabiliser les données sur la productivité des ressources et l'évaluation des besoins en situation actuelle et future, en intégrant la productivité réelle des ressources en eau, les objectifs de maîtrise des prélèvements existants, les perspectives de développement du territoire et les effets possibles du changement climatique,
- par suite, d'identifier les besoins de sécurisation de l'alimentation en eau potable
- de partager une vision commune entre gestionnaire des ressources en eau et des politiques d'aménagement (état de la ressource, évaluation des besoins en eau potable actuels et futurs)
- d'encourager les démarches de préservation des ressources en eau afin de réduire leur vulnérabilité ainsi que celle des usages associés.

ÉCHELLE DE MISE EN ŒUVRE DE CETTE ACTION

- Communal
- Syndical
- Intercommunal
- Départemental
- Bassins hydrographiques/masse d'eau
- Captages (Bassin d'alimentation ou périmètre de protection des captages)
- Autres : _____

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

Nombre de services d'eau potable ayant un bilan besoin-ressource
Nombre de communes couvertes entièrement par une ou des études bilan besoin-ressource.

POINTS DE VIGILANCE

Choix de l'échelle du bilan besoins-ressources, périmètre et légitimité du porteur de l'action.
Accès et fiabilité des données et des hypothèses prises pour le bilan.
Conflits/tensions existantes sur le territoire en terme de mobilisation des ressources. Selon l'échelle du bilan, l'étude devra associer largement les différents acteurs pour que les données soient consolidées et les résultats partagés.

STRUCTURES POUVANT PORTER L'ACTION

- Communes/syndicats compétents en eau potable
- EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau
- Département
- Etat (ARS, DDT...)
- Agence de l'eau
- Structures en charge de la préservation des ressources en eau (syndicat de rivière...)
- EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »
- EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme
- SCoT
- Commune compétente en matière d'urbanisme

ACTEURS À ASSOCIER À LA DÉMARCHE

- Commune/syndicats
- EPCI – délégation Petit Cycle de l'Eau
- Département
- ETAT (ARS, DDT...)
- Agence de l'eau
- Législateur
- Structures en charge de la préservation des ressources en eau (syndicat de rivière...)
- EPCI – délégation « Grand Cycle de l'eau »
- EPCI – Délégation Aménagement du territoire – Urbanisme
- SCoT
- Bureaux d'études
- Entreprise de TP, fournisseurs.
- Délégués
- Chambres d'agriculture

ÉCHEANCE PRÉCONISÉE POUR L'ENGAGEMENT DE L'ACTION

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans

ÉCHEANCE PRÉCONISÉE POUR L'ABOUTISSEMENT DE LA DÉMARCHE

- < 5 ans
- 5 ans et 10 ans
- 10 ans à 20 ans

SOURCES DE FINANCEMENT

- Prix de l'eau
- Budget général
- Agence de l'eau
- Département
- Etat
- Autres : _____

Région, Europe _____

MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS NÉCESSAIRES POUR SA MISE EN ŒUVRE

L'évaluation des besoins techniques, humains et financiers doit être fait par la structure porteuse et doit tenir compte des besoins suivants pour le succès de l'action :

- fiabiliser l'évaluation des prélèvements sur les ressources en eau,
- fiabiliser l'évaluation des besoins spécifiques pour l'usage eau potable (comptages...),
- améliorer la connaissance sur l'impact du changement climatique sur les ressources en eau,
- consolider les données relatives au développement des territoires avec les structures compétentes.

Un travail d'animation territoriale peut s'avérer nécessaire pour la mise en œuvre du bilan besoins-ressource afin de partager le diagnostic avec l'ensemble des partenaires locaux.

Un travail d'animation plus large pourrait également être intéressant pour garantir la cohérence des bilans besoin-ressource réalisés à différentes échelles.

DISCUSSION OUVERTE

POUR UNE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

- RECUEIL DES RÉACTIONS ET DES ATTENTES
- SUJETS LES PLUS IMPORTANTS
- PORTEURS D' ACTIONS
- BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT, DE FINANCEMENTS



- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

ladrome.fr

